

## Inscription poulain au AES

Votre produit est inscriptible au Studbook AES et vous trouverez en pièces jointes tous les documents pour établir ses papiers.

En vertu d'un accord entre l'AES et l'IFCE, vous êtes dispensé du délai de 15 jours pour établir la déclaration et du respect de la lettre (le nom de votre poulain est donc libre).

Afin de faciliter les démarches, merci de respecter la procédure suivante:

1-Vous devez compléter le "covering certificate", déjà signé par l'étaillonnier ou le centre d'insemination, et le signer dans la case "mare owner", en majuscules.

2-Votre vétérinaire doit remplir le document de signalement en ROUGE (attention, il doit compléter le signalement GRAPHIQUE et LITTERAL) et y apposer l'autocollant de la puce électronique.

3-Vous devez compléter la déclaration sur honneur de propriété de l'IFCE.

4-Faire une photocopie du carnet de la jument (jusqu'au signalement graphique inclus).

Il vous reste à envoyer un dossier complet (covering certificate=carte de saillie, signalement du poulain, déclaration sur honneur IFCE, copie carnet de la mère, vos coordonnées bien lisibles, avec éventuellement numéro de TVA)

-Soit par courrier à : STUDBOOK AES  
DE HEIKAMPEN 9  
5482 ZR SCHIJNDEL  
NEDERLAND (PAYS-BAS)

-Ou par mail (attention, il faut scanner le signalement en couleur) au format PDF à : [info@aesbenelux.com](mailto:info@aesbenelux.com)

Pour une inscription tardive (poulain sevré) il faut ajouter le génotypage des parents et des crins avec racine du poulain avec le document AES Genetics. Nous vous conseillons de garder une photocopie du dossier complet jusqu'à réception des documents officiels de votre produit.

Vous recevrez une facture de 75 euro HT (passeport 30 euro HT et IFCE 40 euro HT) à acquitter par virement avant de recevoir le carnet de votre poulain par le Studbook AES et plus tard la carte d'immatriculation par l'IFCE.